NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Vœu non rattaché relatif aux demandes de logement des personnes et familles sans logis, mal-logées ou menacées d'expulsion ainsi que celles qui campent devant l'Hôtel de Ville depuis le 21 avril.

Voeu déposé par Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que les parisiens consacrent en moyenne 34% de leur revenu à un loyer et pour les plus précaires jusqu'à 50% et 55%pour les familles monoparentales ;

Considérant que les bailleurs sociaux ont augmenté les loyers de 13% les 5 dernières années alors que la qualité et l'entretien continuent à se détériorer ;

Considérant que 270 000 familles sont en attente d'un logement social alors que depuis 2016 il y a une baisse de construction de nouveaux logements sociaux ;

Considérant que 70% des demandes de logements sociaux sont des demandes de logements dits "très sociaux" alors que ceux ci ne représentent que 27% de la construction des logements sociaux, impliquant un manque grave de loyers très bas ;

Considérant que 25% de logements sociaux hors QPV doivent être attribués au quart des personnes les moins riches, la Ville de Paris n'en a attribué que 16,5%. Attribuant 37,8% au quart le moins pauvre ;

Considérant qu'à Paris, des milliers de logements sont laissés vacants pour des raisons spéculatives, tandis que des personnes dorment à la rue ou sont mal logés ;

Considérant que, face à cette situation, les mobilisations portées par le Droit Au Logement (DAL) sont nécessaires pour faire respecter des droits fondamentaux tel que:" un toit est un droit" ;

Considérant que laisser des personnes à la rue, dont des enfants est une atteinte à la dignité humaine ;

Considérant que 30 500 ménages ont été expulsés en 2025 à la fin de la trêve hivernale et que ces expulsions viennent de reprendre le 31 Mars 2026 ;

Considérant le nombre de bâtiments et de bureaux vides, leur réquisition est une réponse afin de mettre à l'abri des familles et des personnes sans logement ;

Considérant le droit à un logement convenable reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme

de 1948 et dans l'article 1.1 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ;

Considérant les personnes qui campent devant l'Hôtel de Ville depuis le 21 avril dans l'attente d'une réponse favorable pour l'attribution d'un logement social ;

Sur proposition de Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Agisse sur les bailleurs sociaux pour baisser les loyers et les charges locatives;
- Stoppe la construction de bureaux au profit de logements sociaux;
- Réclame que soit reconnue la légalité des arrêtés municipaux interdisant les expulsions sans relogement;
- Exige une plus grande représentation des locataires au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux;
- Renforce la règle de mixité sociale par rapport au PLU bioclimatique afin d'augmenter le taux de logements sociaux ; ;
- Développe une offre renforcée de logements sociaux accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR), afin de répondre aux besoins réels des locataires, notamment des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des familles confrontées à une perte d'autonomie
- Exige l'application de la loi de réquisition de façon durable et massive sur les logements et bureaux vides détenus par les multi propriétaires et les acteurs de la spéculation immobilière afin d'y loger les personnes à la rue;
- Contrôle le respect strict de l'encadrement des loyers;
- Reconnaisse la légitimité des luttes pour le droit aux logements et les actions d'occupation menées pour mettre à l'abri les personnes sans domicile;
- Exige le relogement digne de toutes les personnes mal logés ou sans logis ;
- Procède au relogement de toutes les personnes prioritaires DALO qui campent devant l'hôtel de Ville depuis le 21 avril dans les logements sociaux de la ville de Paris ;